## Administration communale WINCRANGE

## Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du:

12.12.2016

Date de l'annonce publique:

06.12.2016

Date de convocation:

06.12.2016

Présents:

Thommes, bourgmestre;

Weber, Meyers, échevins

Engelen, Koos, Lutgen, Piret, Scholzen, Silva, Thillens conseillers;

Schroeder, secrétaire;

Excusé(s):

Durdu

Ordre du jour

5

Sujet:

Modification du règlement-taxe relatif aux cimetières.

## Le Conseil Communal,

- \* Revu sa délibération du 17.10.2007 par laquelle le conseil communal avait voté un règlement concernant les taxes sur les cimetières, approuvé par arrêté grand-ducal du 21.12.2007:
- \* Revu sa délibération du 16.12.2008 par laquelle le conseil communal avait modifié ce règlement-taxe en y rajoutant une taxe de 75€ pour l'ouverture et la fermeture d'une case dans un colombaire ;
- \* Considérant que la commune n'avait pas encore voté une taxe pour la dispersion de cendres et qu'il y a donc lieu de modifier le règlement-taxe relatif aux cimetières en y rajoutant ladite taxe;
- \* Considérant que le collège échevinal propose de fixer la taxe pour la dispersion de cendres à 75,00€;
- \* Considérant que le collège échevinal propose en outre de rassembler les délibérations antérieures en une délibération actualisée ;
- \* Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988:
- \* Après en avoir délibéré;

## décide à l'unanimité des voix

1) de modifier le règlement-taxe relatif aux cimetières en prévoyant un tarif pour la dispersion de cendres et de rassembler les délibérations antérieures en une délibération actualisée. Le règlement-taxe se présente alors comme suit:

Taxes de concessions temporaires de tombes sur les cimetières de la comm	nune de Wincrans	<u>ge</u>
Taxe pour 1 tombe à 1 place pour une durée de 30 ans	125,00 €	2 0
Taxe pour 1 tombe à 2 places pour une durée de 30 ans	250,00€	
Taxe pour 1 tombe à 3 places pour une durée de 30 ans	375,00€	
Taxe pour 1 tombe à 4 places (max.) pour une durée de 30 ans	500,00€	
Taxes de concessions temporaires de columbariums sur les cimetières de	la commune de W	incrange
Sur tous les cimetières à l'exception du cimetière d'Oberwampach		
Taxe par case de columbarium pour une durée de 30 ans	375,00 €	e .
Sur le cimetière d'Oberwampach		
Taxe par case de columbarium pour une durée de 30 ans	500,00€	8
et avec plaque de fermeture fournie par la commune		
Taxes de confection d'une fosse sur les cimetières de la commune de Wine	crange	
Taxe pour la confection d'une fosse pour un cercueil	300,00€	
Taxe pour la confection d'une fosse pour une urne	125,00 €	
Taxe pour l'ouverture et la fermeture d'une case dans un colombaire	75,00€	, (
Taxe pour la dispersion de cendres	75,00 €	

2) de soumettre la présente pour approbation à l'autorité. Ainsi décidé à Wincrange, date qu'en tête Suivent les signatures

Pour expédition conforme, le bourgmestre,

le secrétaire,